

Commission sur le développement social
et la diversité montréalaise

Examen public

Vers une Politique de développement social

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal
le 24 avril 2017
et au conseil d'agglomération
le 27 avril 2017

LA COMMISSION :

PRÉSIDENTE

*M. Benoit Dorais
Maire
Arrondissement Le Sud-Ouest*

VICE-PRÉSIDENTE

*Mme Sylvia Lo Bianco
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Montréal-
Nord*

*M. Michel Gibson
Maire
Ville de Kirkland*

MEMBRES

*Mme Marie-Eve Brunet
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Verdun*

*M. Sterling Downey
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Verdun*

*M. Robert Coutu
Maire
Ville de Montréal-Est*

*Mme Justine McIntyre
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Pierrefonds-
Roxboro*

*Mme Lorraine Pagé
Conseillère de la Ville
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies-Pointe-aux-Trembles*

*Mme Chantal Rossi
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Montréal-
Nord*

*Mme Sophie Thiébaud
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Montréal, le 24 avril 2017

Monsieur Frantz Benjamin
Président du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise, le rapport et les recommandations sur le projet de Politique de développement social.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

« Original signé »

Benoit Dorais
Président

« Original signé »

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
1. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	2
<i>Travaux préparatoires</i>	2
<i>Communications</i>	3
<i>Lancement de la consultation : Présentation</i>	3
<i>Plateforme de consultation citoyenne en ligne : realisonsmtl.ca/devsocial</i>	3
<i>Déroulement des assemblées publiques d’audition des mémoires</i>	4
2. PRÉSENTATION DU CAHIER DE CONSULTATION « VERS UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL »	5
<i>Onze questions soumises à la consultation</i>	8
3. RÉFLEXIONS DE LA COMMISSION VERS L’ADOPTION DES RECOMMANDATIONS	9
4. RECOMMANDATIONS	11
CONCLUSION	25
ANNEXE 1 : RÉOLUTIONS DES CONSEILS	26
ANNEXE 2 : LISTES DES PERSONNES-RESSOURCES DE LA VILLE DE MONTRÉAL	30
ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS À LA CONSULTATION PUBLIQUE	31
ANNEXE 4 : FRÉQUENTATION DE LA PLATEFORME RÉALISONS MONTRÉAL/DEVSOCIAL	34
ANNEXE 5 : RÉSULTATS DU SONDAGE EN LIGNE	36

INTRODUCTION

Au mois de mars 2016, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont adopté le programme d'activités des commissions permanentes. La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise y a été mandatée pour mener une consultation sur un projet de Politique de développement social. Les résolutions CM16 0360 et CG16 0204 sont fournies à l'**Annexe 1**.

Ce rapport présente d'abord le déroulement de la consultation publique, incluant les communications et les outils déployés pour obtenir une variété d'opinions citoyennes. Il propose ensuite un résumé de la présentation du cahier de consultation préparé par le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal, incluant les questions soumises aux participants pour alimenter leur réflexion. La troisième partie remet en contexte les recommandations adoptées, en résumant l'argumentaire développé par la Commission à partir de ses travaux d'analyse et de réflexion. La quatrième partie reprend d'ailleurs intégralement les considérants et les recommandations adoptées publiquement par la Commission, le 16 mars 2017.

En Annexes, outre les résolutions du conseil de ville et du conseil d'agglomération par lesquelles le mandat a été confié à la Commission, se trouvent la liste des personnes ressources en appui à la Commission pour ce mandat (**Annexe 2**) et la liste des intervenants à chaque séance publique (**Annexe 3**). Les **Annexes 4 et 5** contiennent un extrait du rapport de fréquentation de la plateforme Réalisons Montréal pour la Politique de développement social et, enfin, la présentation des résultats du sondage en ligne réalisé auprès des Montréalaises et Montréalais entre le 1^{er} novembre et le 5 décembre 2016.

1. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Travaux préparatoires

La Commission a préparé cette consultation publique en séances de travail. En avril 2016, la responsable politique, Mme Monique Vallée et les représentants du Service de la diversité sociale et des sports ont d'abord présenté aux commissaires les travaux préparatoires en cours et l'échéancier de travail, incluant un calendrier de consultation. En août 2016, la Commission a décidé de tester la plateforme de consultation citoyenne en ligne pour augmenter la participation du public en offrant une autre option aux personnes souhaitant donner leur opinion sur le développement social. Ainsi, pour la première fois, une commission permanente du conseil municipal et du conseil d'agglomération a offert aux citoyens deux moyens distincts pour donner leur opinion : le sondage en ligne et le dépôt de mémoires.

Le 11 octobre 2016, le Service de la diversité sociale et des sports et les commissaires ont discuté du contenu de la présentation proposée pour l'assemblée publique du 15 novembre 2016. Les commissaires ont également finalisé le contenu du questionnaire en ligne. Ils ont pris connaissance de l'interface et bonifié le contenu de la section de la plateforme Réalisons Montréal dédiée à la consultation « Vers une Politique de développement social ».

Communications

Des avis publics précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru 14 jours avant la tenue de l'assemblée publique, dans deux quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le portail de la Ville de Montréal. De plus, le Service de la diversité sociale et des sports a pu compter sur l'appui d'un conseiller en communication de la Ville de Montréal. Celui-ci a élaboré une stratégie pour faire connaître la consultation, il a conçu quelques messages clés et supervisé le développement d'un visuel par le studio graphique. Ce visuel a d'ailleurs été utilisé dans tous les outils de communication au cours de la période de consultation. Une invitation a été expédiée par courrier électronique à plus de 700 organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet.

Un communiqué a aussi été transmis à tous les médias nationaux et locaux. Enfin, l'information a été relayée sur les réseaux sociaux par le biais des comptes Twitter et Facebook de la Ville de Montréal et ceux de plusieurs commissaires. La consultation a aussi été affichée sur le site Internet de la Ville de Montréal et a fait l'objet d'un article dans *l'Éco-Cité*, le journal interne des 28 000 employés de la Ville de Montréal.

Lancement de la consultation : Présentation par le Service de la diversité sociale et des sports

La première assemblée publique d'information s'est déroulée le 15 novembre 2016. Les représentants du Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal ont alors présenté le contenu du cahier de consultation « *Vers une Politique de développement social* ». Il a également rappelé les deux principaux moyens déployés pour participer à la consultation, soit la réponse au sondage en ligne et la présentation de mémoires. Environ 75 personnes étaient présentes à cette assemblée. Cette présentation fait l'objet d'une synthèse au chapitre 2 du présent rapport. **L'Annexe 3** présente les personnes étant intervenues lors de la période de questions et commentaires du public.

Plateforme de consultation citoyenne en ligne : realisonsmtl.ca/devsocial

Dès l'annonce de la consultation publique, le 1^{er} novembre 2016, une section dédiée « *Vers une Politique de développement social* » a été mise en ligne sur la plateforme *Réalisons Montréal*. Toutes les informations utiles aux participants y ont été rassemblées : le cahier de consultation, le portrait statistique de la population Montréalaise, une synthèse des enjeux du développement social à Montréal, le formulaire d'inscription en ligne pour déposer un mémoire ou une opinion, le questionnaire en ligne sur divers thèmes abordés dans le cahier de consultation, le calendrier des activités, une foire aux questions et quelques liens utiles, dont une vidéo sur les inégalités sociales. Deux questions éclair avec réponse ont été proposées aux visiteurs, afin de susciter leur intérêt pour le développement social. Toutes les communications ont dirigé les personnes intéressées vers ce site. Respectant les bonnes pratiques en la matière, la section d'accueil de *Réalisons Montréal* a été mise à jour en continu afin d'informer les participants de l'évolution de la consultation.

Le sondage a été mis en ligne du 1^{er} novembre au 5 décembre 2016. Il comprenait 11 questions fermées et 9 questions ouvertes et pouvait être complété en environ 10 minutes. Fait intéressant, la plateforme *Réalisons Montréal* a permis de documenter en temps réel le nombre de visites du site et le nombre de répondants au sondage en ligne. Ainsi, une corrélation a pu être observée entre la fréquentation du site et les efforts de communication déployés sur les médias sociaux les 1^{er}, 10, 15 et 29 novembre 2016. Le 29 novembre 2016, un léger investissement pour mettre de l'avant une publication Facebook invitant la population à compléter le sondage a permis doubler en trois jours le nombre total de visites sur la plateforme de la Politique. L'**Annexe 4** présente un extrait du rapport de fréquentation généré par la Réalisons Montréal pour la période comprise entre le 1^{er} novembre et le 16 décembre 2016. Selon l'entreprise qui exploite cette plateforme, *Engagement HQ*, environ 3 200 visiteurs ont été sensibilisés à cette consultation et le site a été visité 4 300 fois au cours de cette période.

Déroulement des assemblées publiques d'audition des mémoires

Pour répondre à la forte participation, la Commission a siégé à cinq reprises pour entendre les mémoires et opinions du public. L'assemblée du 11 janvier 2017 a eu lieu à la mairie d'arrondissement du Sud-Ouest, celle du 13 janvier au Centre communautaire de l'Est à Pierrefonds et celle du 18 janvier à la mairie d'arrondissement de Montréal-Nord. Enfin, les séances du 19 janvier en après-midi et en soirée ont eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal. Le fait de siéger dans divers lieux sur le territoire a été apprécié à la fois par les participants et les commissaires qui ont ainsi rencontré des groupes qui ne se seraient pas déplacés à l'hôtel de ville de Montréal. La Commission en profite d'ailleurs pour remercier le personnel des arrondissements hôtes pour leur chaleureux accueil.

La Commission a reçu les commentaires d'organismes, de fondations, de regroupements et d'établissements du réseau de la santé. À l'**Annexe 3** du présent rapport se trouve la liste des personnes ayant pris la parole lors des séances publiques d'audition des mémoires. Enfin, on y retrouve la nomenclature des organismes ayant déposé un mémoire sans en faire une présentation verbale. En tout, un peu plus de 230 personnes se sont présentées aux assemblées publiques. Au total, 58 mémoires ou opinions ont été déposés à la Commission et 47 ont été présentés publiquement. Tous les mémoires ont été versés sur le site des commissions dans les jours suivant leur présentation ou de leur réception. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante <http://ville.montreal.qc.ca/commissions>.

Les commissaires se sont ensuite réunis à huis clos à cinq reprises pour analyser les résultats du sondage en ligne et les mémoires en vue de préparer les recommandations.

Enfin, la Commission a publiquement adopté ses recommandations le 16 mars 2017. L'**Annexe 3** du présent rapport précise également le nom des intervenants ayant pris la parole ce soir-là.

La Commission tient à remercier, pour leur soutien et leur expertise, l'ensemble des représentants du Service de la diversité sociale et des sports, du Service des communications et du Service des technologies de l'information de la Ville de Montréal. La Commission remercie aussi Mme Élisabeth Rivest, secrétaire recherchiste, pour son travail exemplaire. La liste complète des personnes ressources impliquées est disponible à l'**Annexe 2** du présent document.

2. PRÉSENTATION DU CAHIER DE CONSULTATION « VERS UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL »

Le 15 novembre 2016, les grandes lignes du cahier de consultation ont été présentées par M. Patrice Allard, chef de division de la diversité sociale et M. Jacques A. Savard, chef d'équipe.

C'est en juin 2015, lors de *Biennale en développement social* organisée par le *Forum régional en développement social de l'île de Montréal*, que les participants ont exprimé le souhait de se doter d'une telle politique à l'échelle montréalaise, indiquant par le fait même leur intérêt à participer à son élaboration. En clôture de cet événement, Mme Monique Vallée, membre du comité exécutif, responsable du développement social et de l'itinérance s'était alors engagée au nom de la Ville de Montréal à adopter la première Politique de développement social de la métropole.

Pour donner suite à cet engagement, la Ville de Montréal a pu tabler sur les contenus produits pour la *Biennale*, soit le portrait de la population montréalaise (2011) et l'évolution des enjeux du développement social à Montréal (1998-2014). Un comité de pilotage composé de représentants des nombreuses parties prenantes du développement social à Montréal a également été mis sur pied. Neuf ateliers de cueillette d'information ont par ailleurs eu lieu entre avril et juin 2016, permettant de recueillir les réflexions de plus de 120 personnes, citoyennes et citoyens, élues et élus, représentants ou représentantes de la Ville de Montréal, d'organismes, de regroupements ou d'établissements. Le contenu du cahier de consultation « Vers une Politique de développement social » s'est inspiré de ces ateliers. En voici les grandes lignes :

Une politique de développement social est nécessaire pour maintenir une métropole ouverte qui célèbre la diversité, où la qualité de vie est intéressante et où le milieu communautaire est fort. La définition du développement social à la base de la Politique envisagée est celle adoptée par les partenaires de la *Biennale* en 2015: « Le développement social fait référence à la mise en place et au renforcement des conditions requises pour permettre à chaque individu de développer pleinement ses potentiels, de participer activement à la vie sociale et de tirer sa juste part de l'enrichissement collectif et à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de la justice sociale ».

Comme métropole, pour favoriser le développement du plein potentiel des individus et des collectivités, le développement social doit devenir une pierre angulaire du développement de Montréal, au même titre que le développement économique et urbain. Ce projet collectif interpelle la Ville, ses partenaires et toute la population de Montréal. Il est nécessaire de se doter d'une compréhension commune des besoins et des enjeux et le choix proactif d'interventions qui se renforcent mutuellement, de façon efficiente.

Les défis des villes du 21^e siècle et les rôles clés de Montréal dans son développement

À l'échelle planétaire, les villes sont progressivement devenues des pôles d'attraction puissants pour les êtres humains. Elles se chargent de plus en plus de questions décisives pour assurer la qualité de vie, l'épanouissement des personnes, la paix sociale et la qualité de vie. Montréal

n'a pas échappé à ce contexte particulier et vit, comme les autres grandes villes canadiennes, un double défi : une croissance démographique, notamment des personnes issues de l'immigration, et un vieillissement rapide de la population.

Or, Montréal joue différents rôles clés dans le développement de son territoire. Elle est un lieu décisionnel très près des citoyens et a la capacité d'intervenir sur des domaines touchant directement la qualité de vie et différentes facettes du développement. Ces rôles sont autant de moteurs de changement pour améliorer la cohésion sociale et favoriser le vivre-ensemble. En exerçant ces rôles, Montréal peut également contribuer à combattre la pauvreté, à soutenir l'intégration économique, à assurer l'adéquation entre l'offre et la demande en emploi, à favoriser la mixité et à éviter les inégalités et les clivages sociaux, à favoriser l'intégration des personnes issues de l'immigration, à lutter contre les changements climatiques et, enfin, à influencer les paliers de gouvernements supérieurs quant aux besoins de ses citoyens. Les données disponibles sur la population montréalaise se retrouvent d'ailleurs dans le cahier de consultation.

Contenu proposé pour la Politique de développement social

Compte tenu des défis urbains à Montréal, des rôles-clés qu'elle exerce dans le développement de son territoire et des caractéristiques de la population qui l'occupe, plusieurs propositions de contenu pour la future Politique de développement social ont été identifiées dans le document de consultation.

Vision et valeurs

La vision proposée est : « Grâce à l'implication des citoyennes et citoyens dans la recherche de solutions créatives et innovantes, Montréal est reconnue internationalement pour le développement de quartiers durables, solidaires et inclusifs, où il fait bon vivre, grandir et travailler ». Cette vision et toute la Politique qui en découle s'appuieront sur des valeurs d'équité, d'égalité, de solidarité, de dignité, de respect et d'inclusion.

Douze enjeux montréalais

Les enjeux montréalais formulés dans le cahier de consultation sont :

1. Diminuer l'incidence de la pauvreté
2. Réduire les écarts entre les quartiers
3. Changer la dynamique démographique qui accentue les inégalités
4. Contribuer à une intégration réussie des immigrants
5. Favoriser la sécurité alimentaire et une saine alimentation
6. Maintenir la sécurité et le sentiment de sécurité
7. Développer le logement accessible et de qualité
8. Améliorer le cadre de vie, notamment dans les quartiers défavorisés
9. Contribuer à la réussite éducative

10. Construire le vivre-ensemble
11. Réduire le déficit de participation politique et sociale
12. Améliorer la cohérence des interventions

Neuf principes directeurs

Neuf principes directeurs sont proposés, c'est-à-dire des règles de conduite permettant d'encadrer la politique de développement social et les actions qui en découlent.

De ce nombre, cinq principes visent la Ville de Montréal. Il s'agit de l'exercice de son leadership ; du travail en partenariat avec l'ensemble du milieu municipal et les partenaires de Montréal ; de la mobilisation et la participation de chaque personne à la vie démocratique ; de la cohérence entre la politique et les autres politiques, plans et stratégies de la Ville ; et de l'action en subsidiarité.

Pour la Ville de Montréal et ses partenaires, les quatre principes directeurs mis de l'avant dans le cahier de consultation incluent l'innovation afin de répondre à des enjeux complexes ; le renforcement de l'approche territoriale intégrée pour tenir compte des spécificités des quartiers vulnérables et pour répondre aux besoins qui en émergent ; l'adaptation des interventions aux diverses réalités des personnes ; la mesure d'impact des actions.

Cinq approches

Les cinq approches envisagées se veulent les façons de faire qui serviront à aborder les enjeux, situations et problèmes liés au développement social :

- Développer une vision globale des enjeux actuels et émergents ;
- Renforcer et soutenir les actions multisectorielles et intégrées ;
- Soutenir le développement axé sur le pouvoir d'agir des communautés locales ;
- Soutenir des initiatives ou des programmes flexibles et adaptés ;
- Mettre en application l'analyse différenciée selon les sexes;
- Mobiliser les acteurs autour de la réflexion et de l'action.

Quatre orientations assorties de plusieurs pistes d'intervention

Pour faire face aux douze enjeux identifiés, quatre grandes orientations sont identifiées :

1. Développer des quartiers montréalais pour tous
2. Favoriser l'équité et l'accessibilité
3. Favoriser la cohésion sociale et l'exercice de la citoyenneté
4. Contribuer à la vitalité sociale et économique

Le cahier de consultation détaille pour chaque orientation des pistes d'interventions envisagées

Mise en œuvre

Afin de concrétiser cette politique, un plan d'action devra être élaboré et mis à jour tous les cinq ans. Il devra comprendre des indicateurs SMART. Un comité sera mis en place pour suivre l'avancement du plan d'action.

Conditions de réussite et rôles de la Ville de Montréal

Trois conditions ont été déterminées pour assurer la réussite de la Politique, soit : la forte adhésion des élus, des partenaires et de la collectivité ; la disponibilité des budgets nécessaires ; la mobilisation des parties prenantes, tant les unités municipales que les divers acteurs montréalais.

La Ville de Montréal peut mener des actions de développement social dans plusieurs de ses champs de compétences. Elle propose d'intervenir en développement social en exerçant un leadership fort, en lançant ou en collaborant à des actions concertées efficaces et durables et en mobilisant les intervenants internes et externes et en favorisant des réponses coordonnées entre tous les partenaires.

En conclusion, M. Allard a rappelé que la Ville de Montréal invite tous les citoyens aux séances de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise : qui sait, en s'y mettant tous ensemble, comment le développement social pourrait transformer la métropole? Et si l'on préparait un Montréal de tous les possibles?

Onze questions soumises à la consultation

Enfin, voici les questions pour lesquelles les commissaires souhaitaient être alimentés :

1. Que vous inspirent la vision et les valeurs liées à la politique?
2. Selon vous, y a-t-il d'autres enjeux actuels et émergents à prendre en considération?
3. Avez-vous des commentaires sur des éléments de cette section?
4. Les principes directeurs présentés ici sont-ils pertinents?
5. Avez-vous des suggestions pour les bonifier ou en voyez-vous d'autres?
6. Comment les approches privilégiées ici permettent-elles ou non d'aborder les enjeux, situations et problèmes liés au développement social?
7. Y a-t-il d'autres approches possibles?
8. Y a-t-il d'autres orientations ou pistes d'intervention qui vous apparaissent importantes?
9. Selon vous, quelles sont les pistes d'intervention sur lesquelles la Ville de Montréal doit agir en priorité?
10. D'après votre expérience, y a-t-il d'autres conditions de réussite?
11. Globalement, quels sont vos commentaires relativement à ce projet de politique?

3. RÉFLEXIONS DE LA COMMISSION VERS L'ADOPTION DES RECOMMANDATIONS

La Commission a reçu un nombre important d'opinions et de points de vue, par le biais des 58 mémoires déposés et des 1132 répondants au sondage en ligne.

D'une part, l'analyse des résultats du sondage a permis de confirmer certaines préoccupations déjà rapportées dans les mémoires en plus de constater une forte adhésion à la vision. 79% des répondants la jugent en effet comme étant inspirante ou encore une source de fierté ou d'enthousiasme. Les principaux résultats du sondage sont présentés à l'**Annexe 5**. Ils sont également disponibles sur le site Réalisons Montréal et le site des commissions permanentes.

D'autre part, à partir de leurs travaux d'analyse des mémoires, les commissaires ont constaté que le contenu du cahier de consultation, élaboré avec soin par le Service de la diversité sociale et des sports, est exhaustif et a été dans l'ensemble bien accueilli, outre quelques suggestions d'ajouts ou encore quelques judicieuses précisions. Dans leur mémoire, les participants ont surtout fait ressortir ce qui, dans tout le cahier de consultation, leur paraissait le plus important selon leur propre expérience et leur expertise.

Forts de cette vue d'ensemble, les membres de la Commission ont donc convenu de rendre compte des principaux points de convergence qui ont émergé de la consultation. Ils espèrent ainsi contribuer à dégager un fil conducteur et à apporter le relief nécessaire aux points de vue émis pour élaborer une politique de développement social à l'image des préoccupations des Montréalaises et des Montréalais.

Pour ce faire, les commissaires ont finalement choisi de ne pas calquer la table des matières du cahier de consultation pour présenter leurs recommandations. Ils ont plutôt opté pour une structure qui permet de faire ressortir ces quelques incontournables de la future Politique, sur lesquels ils souhaitent attirer l'attention de l'Administration.

D'abord, après tout ce qu'elle a entendu, la Commission affirme dans sa première recommandation qu'elle est convaincue que c'est toute l'agglomération de Montréal qui doit se doter d'une Politique de développement social.

Plusieurs conditions doivent par contre être réunies pour assurer le succès de la mise en œuvre de cette Politique :

Premièrement, un plan d'action concret et concerté doit découler de la Politique, et des ressources adéquates doivent être investies en conséquence;

Deuxièmement, les unités d'affaires municipales doivent être sensibilisées et s'engager concrètement envers le développement social, et ce partout sur l'île de Montréal;

Troisièmement, les municipalités de l'île de Montréal doivent développer le « réflexe du développement social » dans leur processus de prise de décision, tant pour reconnaître les besoins spécifiques de certains groupes de personnes que pour soutenir activement et de façon adaptée le développement des quartiers où il fait bon vivre, le tout afin d'éviter de creuser davantage les écarts sociaux sur le territoire;

Quatrièmement, l'agglomération de Montréal est appelée à jouer différents rôles en développement social et toutes les unités d'affaires municipales doivent adapter l'exercice de leur leadership en conséquence pour mettre en œuvre la Politique.

Les conditions précédentes doivent toutes être réunies pour aborder efficacement les deux enjeux prioritaires et transversaux qui ressortent fortement de la consultation, soit la persistance de la pauvreté et la cohésion sociale. Toutes les recommandations de la Commission ont d'ailleurs comme trame de fond ces deux enjeux prioritaires.

Considérant les compétences des municipalités de l'île de Montréal en la matière, deux recommandations sollicitent d'abord les leviers du développement économique pour contribuer au développement social tandis qu'une autre interpelle les leviers de la culture.

La Commission formule ensuite des recommandations plus précises pour des orientations ayant fait l'objet d'un large consensus dans la consultation, et qui sont également des compétences sur lesquelles les municipalités de l'agglomération peuvent agir directement. Ces trois orientations consensuelles sont :

- l'accès à un logement accessible, abordable et sain;
- la sécurité alimentaire et la saine alimentation pour tous, par le biais de l'aménagement et de l'urbanisme;
- l'amélioration de la mobilité pour tous.

Les recommandations suivantes portent plutôt sur des orientations pour lesquelles les villes de l'agglomération sont en appui à des réseaux qui détiennent les pouvoirs habilitants. Ces deux orientations sont la réussite éducative et la persévérance scolaire ainsi que la réduction des inégalités sociales de santé.

Enfin, la Commission conclut que la mise en œuvre de la Politique reposera sur un engagement politique solide, une participation citoyenne accrue et d'étroites collaborations entre les partenaires de l'île de Montréal.

Les recommandations de la Commission intègrent sous forme de considérants les arguments qui lui ont été présentés par les participants. Elles sont présentées intégralement ci-après.

4. RECOMMANDATIONS

À la suite de l'examen public « Vers une Politique de développement social » pour Montréal, la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise remercie les représentants de la Ville de Montréal pour leur collaboration et les participants pour leur éclairage sur les questions abordées. Le projet de Politique a en effet suscité un vif intérêt, avec 58 mémoires et opinions déposés et 1132 répondants au sondage en ligne réalisé, du jamais vu pour une commission. La Commission tient à remercier tous les participants pour leur engagement et leur riche contribution à sa réflexion.

La Commission a reçu et analysé les mémoires et résultats du sondage et elle fait siens les considérants suivants, mis de l'avant par les participants. De ces considérants découlent les 29 recommandations suivantes :

4.1. Préambule

La Charte montréalaise des droits et responsabilités de la Ville de Montréal promeut notamment aux articles 1 et 2 que :

Article 1. La ville constitue un territoire et un espace de vie où doivent être promues la dignité et l'intégrité de l'être humain, la tolérance, la paix, l'inclusion ainsi que l'égalité entre toutes les citoyennes et tous les citoyens.

Article 2. La dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap.

De plus, en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) et de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), l'agglomération de Montréal, ses 16 villes liées et ses 19 arrondissements, disposent ensemble de nombreuses compétences au cœur de leur mission et dont l'exercice a un impact direct sur le développement social de l'île de Montréal :

- L'aménagement du territoire et l'urbanisme;
- La promotion économique et le développement communautaire, culturel, économique, social et les compétences en matière d'environnement et de transport;
- La récupération et le recyclage des matières résiduelles;
- Le logement social;
- La culture, les loisirs et les parcs;
- L'environnement;
- Le transport (voirie et transport en commun);
- La police, la sécurité civile et le sentiment de sécurité;
- La gestion de ses propres ressources humaines, dans une perspective d'accès à l'égalité en emploi;

La Ville de Montréal a par ailleurs conclu, au nom de l'agglomération de Montréal, des ententes avec le gouvernement du Québec, notamment quant à la lutte à la pauvreté, l'accueil intégré des nouveaux arrivants et l'économie sociale;

Considérant ce qui précède, la Commission est convaincue de la pertinence pour Montréal de se doter d'une Politique de développement social;

Considérant aussi que les mémoires reçus à l'occasion de cette consultation publique saluent unanimement l'initiative de Montréal de se doter d'une Politique de développement social, et que les intervenants partagent dans l'ensemble la vision et les valeurs proposées;

Considérant enfin que l'Administration s'est engagée à se doter d'une Politique, en juin 2015, lors de la Biennale du Forum régional en développement social de l'île de Montréal, donnant ainsi suite à une demande de longue date du milieu communautaire;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-1. Adopter une Politique de développement social à l'échelle de l'agglomération de Montréal, qui devra être mise à jour aux 5 ans.

4.2. Un plan d'action et des ressources pour mettre en œuvre la Politique de développement social

Considérant qu'à l'instar des autres politiques de Montréal, la Politique de développement social est un document de portée générale qui doit se concrétiser par un plan d'action;

Considérant que des ressources humaines, matérielles et financières sont disponibles, tant dans les services municipaux que dans les programmes de financement destinés aux organismes;

Considérant que la Politique doit dorénavant permettre de veiller à ce que les ressources soient investies en cohérence avec la Politique et le plan d'action;

Considérant la nécessité de travailler en réseau avec les partenaires impliqués dans le développement social de Montréal, afin d'élaborer ce plan d'action;

Considérant l'opportunité que représente la Biennale du développement social, en juin 2017, pour amorcer l'élaboration du plan d'action découlant de la Politique;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-2. Adopter un plan d'action concerté dans l'année suivant l'adoption de la Politique et l'assortir des ressources nécessaires.

4.3. La portée de la Politique de développement social

4.3.1 Une politique pour toutes les unités d'affaires de l'agglomération de Montréal

Considérant que la Politique de développement social se veut un document pérenne qui énonce les grands principes et les orientations qui guideront ensuite les actions;

Considérant que le plus grand succès de cette Politique repose sur la compréhension et l'adhésion de toutes les unités d'affaires de l'agglomération de Montréal aux enjeux prioritaires du développement social à Montréal;

Considérant que la mise en œuvre de la Politique doit se traduire par des interventions plus cohérentes sur le territoire de l'agglomération, entre les services corporatifs, les sociétés paramunicipales et les autres réseaux de partenaires;

Considérant que sa mise en œuvre doit être évolutive, par l'adoption de plans d'action successifs;

Considérant que sa mise en œuvre doit également être suivie par des indicateurs pertinents afin de mesurer les effets des actions entreprises dans toutes les unités d'affaires;

Considérant que la mise en œuvre de la Politique doit permettre les adaptations nécessaires à l'échelle des quartiers, dans le respect des dynamiques locales;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-3. Demander à toutes les unités d'affaires de l'agglomération de Montréal de développer le réflexe du développement social dans l'ensemble des services municipaux offerts aux citoyennes et aux citoyens;

R-4. Préciser que la Politique s'applique à tout le territoire de l'île de Montréal et que les actions retenues doivent s'adapter en fonction des dynamiques et enjeux locaux, à l'échelle des quartiers;

R-5. Se doter d'objectifs « SMART »* et identifier à l'intérieur des plans d'action les indicateurs permettant de vérifier l'atteinte de ces objectifs.

* SMART : Acronyme anglais qui décrit les qualités attendues d'un objectif. Celui-ci doit être à la fois (S)pécifique, (M)esurable, (A)ccceptable et atteignable, (R)éaliste et limité dans le (T)emps.

4.3.2 Le réflexe du développement social « pour tous »

Considérant la première partie de la définition retenue du développement social, qui « fait référence à la mise en place et au renforcement des conditions requises pour permettre à chaque individu de développer pleinement ses potentiels, de participer activement à la vie sociale et de tirer sa juste part de l'enrichissement collectif »;

Considérant que, lors de la consultation publique, la Commission a constaté que la diversité montréalaise s'exprime de multiples façons, et ce, sur l'ensemble du territoire;

Considérant les nombreux mémoires et échanges avec les participants qui ont attiré l'attention des commissaires sur les réalités et besoins spécifiques de plusieurs groupes de personnes :

- Les personnes autochtones, Montréal étant la ville du Québec où l'on retrouve le plus grand nombre de membres des peuples autochtones;
- Les femmes représentent 52 % de la population montréalaise et un pourcentage plus important de femmes que d'hommes vit de façon plus aiguë les enjeux rapportés en termes de pauvreté, de précarité d'emploi, de violences sexuelles, conjugales et de harcèlement;
- Les jeunes de moins de 35 ans, qui représentent près de 50% de la population, mais sont sous-représentés dans les instances décisionnelles;
- Les personnes vivant avec un handicap physique ou intellectuel qui, dans une ville complexe comme Montréal, sont les révélateurs des difficultés vécues à un degré moindre par tous les groupes de personnes;
- Les personnes âgées, dont le nombre croît rapidement à Montréal, et dont une proportion grandissante vit des difficultés concrètes à se loger, à se nourrir et à se déplacer adéquatement, notamment pour avoir accès à des soins de santé;
- Les multiples visages de l'itinérance et la complexité du phénomène qui nécessitent une panoplie d'actions concertées entre les partenaires et en collaboration avec les personnes elles-mêmes en situation d'itinérance;
- Les personnes qui se sentent racisées, profilées ou discriminées, que ce soit les nouveaux arrivants ou encore les personnes nées ici, mais issues de minorités visibles;
- Les membres de la communauté LGBTQ+ qui ont également des besoins spécifiques, notamment en regard de la discrimination;

La commission recommande à l'Administration de :

R-6. Veiller à répondre aux besoins spécifiques des différents groupes de personnes et à faire les adaptations nécessaires selon le contexte lorsque des mesures et des décisions seront prises ou encore lorsque des programmes seront élaborés;

R-7 Évaluer les impacts des mesures, décisions et programmes sur les groupes de personnes visées pour éviter d'accentuer les inégalités;

R-8 Insérer une « *clause d'impact jeunesse* » qui permettra d'évaluer systématiquement les retombées et conséquences anticipées d'une politique, d'une mesure ou d'un règlement sur les jeunes montréalaises et montréalais.

4.3.3 Le réflexe du développement social « partout »

Considérant la deuxième partie de la définition du développement social, qui « fait référence à la mise en place et au renforcement des conditions requises pour permettre à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de justice sociale ».

Considérant la capacité de l'agglomération de Montréal de miser sur ses nombreux champs de compétence pour favoriser l'équité et l'accessibilité aux infrastructures, équipements, services et activités offerts, sur lesquels les autres réseaux, tel le réseau de la santé, de l'éducation et le réseau des organismes communautaires, peuvent ensuite prendre appui pour renforcer à leur tour l'accès et l'équité;

Considérant que, par leurs compétences en urbanisme, les municipalités de l'agglomération de Montréal jouent un rôle de premier plan pour améliorer et revitaliser leur territoire;

Considérant l'importance de revitaliser les quartiers en veillant à la cohésion et à l'inclusion sociales, notamment lorsque les projets de revitalisation attirent une population aux caractéristiques socioéconomiques ou sociodémographiques différentes de la population en place;

Considérant qu'un aménagement réussi du domaine public encourage les rencontres, la socialisation et la mobilisation des citoyens;

Considérant l'importance de veiller à ce que chaque dollar investi ait comme résultante de bénéficier au plus grand nombre de citoyens;

La commission recommande à l'Administration de :

R-9. S'assurer que les infrastructures, équipements, services et activités soient implantés équitablement sur le territoire de l'île de Montréal et qu'ils soient accessibles géographiquement, physiquement et financièrement à la population, et sensibiliser ses partenaires gouvernementaux et les villes reconstituées de l'île de Montréal en ce sens.

4.4. Le leadership de l'agglomération de Montréal en matière de développement social

Compte tenu de son rôle tantôt de maître d'œuvre, tantôt en soutien aux enjeux prioritaires identifiés, l'agglomération de Montréal doit adapter l'exercice de son leadership et devenir tantôt :

- Porteur proactif des dossiers dont il est responsable en développement social (logement, sécurité alimentaire et mobilité) ainsi qu'en développement économique;
- Engagé dans le développement d'un réflexe de développement social pour éclairer la prise de décision de tout le réseau municipal de l'agglomération de Montréal;
- Facilitateur, de façon à permettre à des réseaux éloignés de travailler de concert sur les enjeux complexes;
- Collaborateur respectueux des organismes et de leurs regroupements afin de demeurer à l'affût des réalités locales et de celles qui émergent et font consensus à l'échelle régionale;
- Porte-voix des réalités vécues à Montréal auprès des paliers de gouvernements supérieurs;
- Représentant des intérêts de l'agglomération de Montréal auprès du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral, en vue de bonifier le financement actuel et de négocier une plus grande latitude dans la gestion des fonds alloués;
- Gardien d'une cohérence régionale du développement social à travers l'adoption de la politique et du plan d'action;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-10. Définir le leadership de l'agglomération de Montréal en ces termes, afin d'indiquer clairement à ses partenaires la nature de son engagement.

4.5. Les enjeux prioritaires de la Politique de développement social

Deux grands enjeux en trame de fond de la Politique

Considérant que les enjeux identifiés dans le cahier de consultation ne sont pas tous du même ordre, en termes de causes, d'impacts et de capacité d'intervention, et que deux enjeux se dégagent de la très forte majorité des mémoires;

Le Commission recommande à l'Administration de :

R-11. Inscrire la pauvreté et la cohésion sociale comme les deux grands enjeux de la Politique de développement social.

4.5.1 Persistance de la pauvreté

Considérant que la quasi-unanimité des mémoires a témoigné de l'ampleur de la pauvreté à Montréal en présentant ses multiples visages, ses nombreux facteurs interreliés et en faisant le constat que la pauvreté touche une proportion grandissante de la population de l'agglomération;

Considérant que l'agglomération de Montréal vit un paradoxe, à savoir :

- Elle est d'une part le moteur de l'économie québécoise, avec 31% du PIB de la province et 60% du PIB de la Région métropolitaine de recensement (RMR);
- Elle concentre d'autre part le plus de personnes vivant en situation de pauvreté au Québec, non seulement en nombre absolu, ce qui serait normal compte tenu de son poids démographique, mais aussi en proportion de sa population totale : le quart de tous les Montréalaises et Montréalais vit sous le seuil de pauvreté – incluant des enfants – et le quart des travailleuses et travailleurs est considéré comme étant pauvre;

Considérant que même dans les quartiers dits aisés, des poches de pauvreté et des tensions sociales existent;

Considérant qu'en matière de lutte à la pauvreté, outre des ententes gouvernementales ciblées, les villes de l'agglomération de Montréal ne disposent pas des pouvoirs habilitants pour agir sur cet enjeu systémique complexe;

Considérant cependant que l'exercice des compétences municipales et d'agglomération dans une perspective de développement social peut avoir un impact favorable et concret pour les personnes et les communautés, notamment le développement économique;

Considérant qu'ensemble, les villes de l'agglomération de Montréal détiennent certaines compétences en développement économique et en emploi, et que le projet de loi sur le statut de la Métropole propose d'en élargir la portée;

Considérant que l'accès au marché du travail constitue une clé de lutte à la pauvreté pour la population autochtone, les nouveaux arrivants, les Montréalaises et Montréalais qui appartiennent à une minorité visible et les personnes ayant des contraintes à l'emploi, mais à condition de combattre le racisme et la discrimination systémiques qui limitent injustement l'accès au marché du travail et privent du même coup les entreprises des talents nécessaires pour assurer leur propre développement;

Considérant que la Ville de Montréal est parmi les plus grands employeurs de l'île et qu'à ce titre elle a plein pouvoir d'agir de façon exemplaire, notamment par son Plan d'accès à l'égalité en emploi qui favorise l'embauche des personnes appartenant à des groupes de personnes sous-représentés dans la fonction publique;

Le Commission recommande à l'Administration de :

R-12. Prévoir des mesures en développement économique qui soutiennent le développement social, notamment en renforçant l'économie sociale et solidaire ainsi que l'embauche locale;

R-13. Poursuivre et intensifier les efforts de la Ville de Montréal en matière d'accès à l'égalité en emploi et partager activement son expertise pour inciter les employeurs implantés sur le territoire de l'agglomération à se doter de leur propre plan d'accès à l'égalité en emploi.

4.5.2 La cohésion sociale

Selon la Commission, la cohésion sociale représente un grand défi, soit celui de créer des ponts, des liens entre les citoyens afin de créer le « nous montréalais », le « vivre-ensemble » et « l'agir ensemble », au-delà des différences d'origine, de revenus, de culture, etc.;

Considérant que la cohésion sociale renvoie aux valeurs mises de l'avant dans le cahier de consultation, soit l'équité, l'égalité, la solidarité, la dignité, le respect et l'inclusion;

Considérant le libellé proposé dans le cahier de consultation à propos du vivre-ensemble : « Soutenir le vivre-ensemble et l'inclusion par la lutte contre la discrimination et la radicalisation », qui semble limitatif;

Considérant que plusieurs intervenants à la consultation proposent de construire un véritable dialogue interculturel, qui repose sur des rencontres authentiques entre les personnes et entre les communautés, sur des échanges honnêtes et concrets sur les difficultés du vivre-ensemble en vue de trouver des solutions inclusives qui renforcent l'identité de Montréal dans sa riche diversité;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-14. Veiller à construire le vivre-ensemble en soutenant le dialogue entre les personnes et les communautés.

Considérant les compétences des municipalités de l'agglomération de Montréal en matière de culture et le potentiel de la culture pour rejoindre et créer des ponts entre les Montréalaises et Montréalais d'origines diverses;

Considérant la richesse culturelle et le potentiel d'innovation de l'agglomération de Montréal;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-15. Inclure la dimension du développement social dans la Politique culturelle de la Ville de Montréal, présentement en élaboration.

4.6. Les orientations prioritaires de l'agglomération de Montréal en matière de développement social

Presque tous les intervenants ayant présenté un mémoire, peu importe la mission de leur organisme, ont identifié trois enjeux sur lesquels ensemble, les municipalités de l'agglomération de Montréal détiennent des responsabilités et disposent de moyens leur permettant **d'agir directement** sur les besoins de base de leur population, dans un rôle de maître d'œuvre, pour améliorer concrètement leur qualité de vie et développer des quartiers pour tous :

- Se loger : développer une offre de logement accessible, salubre et abordable pour tous, incluant le logement social;
- Se nourrir : favoriser la sécurité alimentaire et la saine alimentation pour tous, notamment par la réglementation d'urbanisme et la mise en place du Conseil des politiques alimentaires;
- Se déplacer : améliorer la mobilité de tous, en particulier par le transport collectif et le transport actif efficaces, accessibles géographiquement, physiquement et financièrement;

4.6.1 Développer une offre de logement accessible, salubre et abordable pour tous, incluant le logement social et communautaire

Considérant que le fait d'occuper un logement insalubre ou trop dispendieux a de nombreux impacts documentés sur la santé et le bien-être des personnes, ce qui a des répercussions sur toute la société montréalaise;

Considérant les nombreux leviers dont disposent les municipalités de l'agglomération pour améliorer l'offre en logement sur son territoire afin que cette offre devienne plus équilibrée et de qualité, mais aussi accessible géographiquement, salubre et adaptée aux besoins de tous les Montréalaises et Montréalais;

Considérant le parc locatif vieillissant et les statistiques sur l'insalubrité des logements à Montréal;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-16. Exercer pleinement son champ de compétence en logement et utiliser ses leviers et outils pour :

- **Augmenter significativement la proportion de logements abordables dans l'agglomération de Montréal, incluant le logement social et communautaire;**
- **Diminuer l'insalubrité du parc locatif dans l'agglomération de Montréal.**

4.6.2 Favoriser la sécurité alimentaire et la saine alimentation pour tous

Considérant les effets négatifs de la malnutrition sur la santé globale et le développement du plein potentiel des individus, un problème croissant à Montréal qui a des répercussions sur toute la société montréalaise;

Considérant la nécessité de consolider les initiatives déjà en place afin de s'assurer que tous puissent avoir accès géographiquement et économiquement à une alimentation saine et culturellement adaptée, que ce soit par le dépannage alimentaire, l'éducation à l'alimentation saine et abordable, les achats regroupés, les cuisines collectives ou encore l'agriculture urbaine;

Considérant les compétences en aménagement et urbanisme des municipalités de l'agglomération de Montréal;

Considérant la réponse favorable de l'Administration aux recommandations de la présente Commission sur l'opportunité pour Montréal de se doter d'un conseil des politiques alimentaires (CPA) pour améliorer significativement le fonctionnement du système alimentaire sur son territoire et en conséquence l'accès aux aliments pour les personnes démunies;

Le Commission recommande à l'Administration de :

R-17. Utiliser ses leviers en aménagement et urbanisme pour permettre à tous les citoyennes et citoyens d'avoir accès géographiquement et économiquement à une alimentation saine et culturellement adaptée;

R-18. Finaliser la mise sur pied du Conseil des politiques alimentaires.

4.6.3 Améliorer la mobilité de tous

Considérant l'importance pour tous les citoyennes et citoyens de l'agglomération montréalaise d'avoir un accès équitable aux services et aux pôles d'emplois hors centre-ville, par un réseau de transports collectifs efficace, c'est-à-dire accessible géographiquement et économiquement;

Considérant que le transport collectif et le transport actif relèvent de champs de compétence propres à l'Administration montréalaise, que ce soit par l'intermédiaire d'un opérateur comme la Société de transport de Montréal (STM) ou directement par les services responsables de l'aménagement du domaine public;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-19. Demander à la STM d'intégrer le réflexe du développement social dans la planification des transports collectifs, en considérant notamment l'accessibilité universelle, les horaires atypiques de certains emplois moins bien rémunérés et situés dans les pôles éloignés ou encore en proposant un tarif ajusté en fonction des revenus;

R-20. Demander au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de développer son réflexe de développement social dans la planification des infrastructures de transport actif.

4.7. Les orientations pour lesquelles l'agglomération de Montréal soutient les réseaux partenaires responsables

Considérant les mémoires et préoccupations citoyennes, dans le sondage, au sujet de la réussite éducative, la persévérance scolaire et la santé des Montréalaises et Montréalais;

Considérant qu'ensemble, les villes de l'agglomération de Montréal ont un rôle de premier plan pour **soutenir** les réseaux partenaires responsables d'agir sur ces orientations de développement social tout aussi prioritaires;

4.7.1 Réussite éducative et persévérance scolaire

Considérant que la réussite éducative est un élément inhérent du développement global des individus en plus d'être un important levier de lutte à la pauvreté;

Considérant les infrastructures et services culturels, sportifs et de loisirs déployés par les villes de l'agglomération de Montréal, qui sont financièrement accessibles à tous les Montréalaises et Montréalais et qui, lorsque mis à la disposition des partenaires de la réussite éducative et de la persévérance scolaire, améliorent significativement leur travail : bibliothèques, centres culturels et communautaires, centres sportifs, parcs, etc.;

Considérant que cette offre n'est pas équitable sur le territoire, certains quartiers les plus démunis étant aussi les moins bien desservis;

4.7.2 Réduction des inégalités sociales et de santé

Considérant que les disparités liées aux emplois, à l'éducation, aux revenus, au logement, à l'alimentation, à la qualité de l'environnement dans les quartiers et à l'accès aux soins de santé engendrent des inégalités de santé bien documentées;

Considérant les infrastructures et services sportifs et de loisirs financièrement accessibles pour tous les Montréalaises et Montréalais et indispensables à l'adoption d'un mode de vie sain et actif;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-21. Offrir sa collaboration aux réseaux partenaires responsables de la réussite éducative, de la persévérance scolaire et de la réduction des inégalités sociales de santé pour travailler sur ces orientations prioritaires du développement social dans l'agglomération de Montréal;

R-22. Continuer à soutenir ces réseaux en bonifiant les infrastructures et les services culturels, de loisirs et de sports dans tous les quartiers de l'île de Montréal, avec un souci pour l'équité territoriale.

4.8. Assurer la mise en œuvre de la Politique de développement social

À la suite de la consultation, la Commission constate que la mise en œuvre d'une telle Politique repose sur un engagement politique solide, sur la participation des citoyennes et des citoyens aux décisions qui les concernent, ainsi que sur le maintien d'étroites collaborations, tant avec les réseaux d'établissements qu'avec celui des organismes communautaires.

4.8.1 Un engagement politique solide

Considérant l'initiative prise par l'Administration de mettre en place un Comité d'élues et d'élus en développement social, à l'échelle de la Ville de Montréal;

La Commission recommande à l'Administration :

R-23. Inciter les municipalités et arrondissements à désigner un responsable local de développement social et maintenir le réseau d'échanges mis en place.

4.8.2 Une participation citoyenne accrue

Considérant de nombreuses municipalités et arrondissements de l'agglomération de Montréal ont développé avec succès des initiatives de participation citoyenne qui ont porté leurs fruits et permis la réalisation de projets à valeur sociale ajoutée;

Considérant que les Montréalaises et Montréalais se sentent interpellés par les décisions qui affectent concrètement leur milieu de vie, ce qui représente une opportunité concrète de favoriser la participation citoyenne;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-24. Prévoir des mécanismes de consultation publique en amont de la prise de décisions afin de répondre le mieux possible aux besoins des citoyennes et citoyens;

R-25. Inciter les municipalités et arrondissements de l'agglomération de Montréal à développer et partager des approches variées et novatrices pour encourager la participation citoyenne, en amont des décisions;

R.26. Mettre « Montréal, ville intelligente et numérique » au profit des réseaux d'emplois et d'organismes communautaires afin d'informer en temps réel les citoyennes et citoyens sur les services et activités offerts en développement social.

4.8.3 D'étroites collaborations entre les partenaires de l'île de Montréal

Maintien d'un réseau d'organismes communautaires fort

Considérant que l'Administration reconnaît spécifiquement l'importance de maintenir le réseau d'organismes communautaires fort, issu dans l'agglomération de Montréal de nombreuses initiatives citoyennes qui témoignent du dynamisme de la société civile;

Considérant que des dédoublements et pertes d'efficacité résultent parfois de cette importante quantité d'organismes et qu'une mutualisation des services pourrait entraîner plus d'efficience;

Considérant aussi que des organismes vivent en ce moment des difficultés à trouver des locaux adéquats dans certains territoires, les organismes publics qui les hébergeaient depuis plusieurs années ayant dû récupérer leurs immeubles pour réaliser leur mission première;

Considérant la *Politique gouvernementale sur l'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social*, qui précise les zones de collaboration avec le secteur public afin de protéger les missions, approches, interventions et services propres au milieu communautaire, permettant ainsi de construire des relations partenariales solides. En santé et services sociaux, cette politique s'incarne sur l'île de Montréal dans le *Cadre de référence sur le partenariat entre les organismes communautaires et les établissements du Réseau*;

Considérant qu'en matière de loisirs et de sport, certains arrondissements se sont de leur côté dotés de leur propre politique de reconnaissance des organismes communautaires;

Considérant que les organismes communautaires et leurs regroupements ont rappelé, lors de la consultation, qu'ils souhaitent être des partenaires à part entière et non agir comme sous-traitants des municipalités de l'île de Montréal;

Considérant le grand nombre de concertations sectorielles ou intersectorielles, interréseaux ou multiréseaux, qui deviennent énergivores pour les organismes de base;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-27. Évaluer la pertinence de se doter d'un cadre de partenariat avec les organismes communautaires à l'échelle de l'agglomération, celui-ci pouvant notamment:

- **Prévoir un mécanisme transparent de reconnaissance des organismes communautaires, à partir de critères communs;**
- **Formaliser les relations partenariales entre les instances municipales et les organismes communautaires;**
- **Trouver des solutions équitables pour résoudre l'accès des organismes communautaires à des locaux abordables et adéquats pour réaliser leur mission;**
- **Offrir des incitatifs aux organismes qui souhaitent collaborer entre eux de façon plus étroite afin de mutualiser leurs ressources.**

Mise en place d'un comité de suivi

Considérant le vif intérêt des regroupements d'organismes et de certains établissements à s'impliquer dans le comité de suivi proposé par l'Administration pour la Politique de développement social;

Considérant les questions des participants sur le rôle et la composition de ce comité de suivi;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-28. Mettre sur pied le comité de suivi tel que proposé dans le cahier de consultation et en préciser la composition ainsi que le mode de recrutement de ses membres;

R-29. Définir la nature des liens possibles entre la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, la Table des élus en développement social et le comité de suivi envisagé.

Les 29 recommandations, sur proposition de M. Benoit Dorais, président, appuyée par tous les membres présents, soit M. Michel Gibson, M. Robert Coutu, M. Sterling Downey, Mme Lorraine Pagé, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi et Mme Sophie Thiébaud, ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique du 16 mars 2017.

CONCLUSION

La Commission est reconnaissante envers les citoyens, organismes, regroupements et établissement qui ont accepté son invitation à participer à cette consultation publique en vue d'élaborer la première Politique de développement social de Montréal. La Commission a été impressionnée par la qualité des informations et des opinions fournies par les participants. Elle est convaincue que cette matière sera fort utile pour réfléchir à la mise en œuvre de la Politique de développement social. La Commission invite donc toute la communauté montréalaise à en prendre connaissance sur le site Internet des commissions.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes, le présent document peut être consulté sur Internet, à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/commissions de même qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation au Service du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville.

Le présent rapport peut être consulté à l'adresse : www.ville.montreal.qc.ca/commissions



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 21 mars 2016
Séance tenue le 22 mars 2016

Résolution: CM16 0360

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2016 par sa résolution CE16 0431;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2016 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

Montréal, métropole culturelle 2017-2022;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);

Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);

Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;

L'avenir du secteur manufacturier à Montréal;

La valeur ajoutée des institutions universitaires dans la grande région de Montréal;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

Politique sur le développement social;

Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

Commission sur les finances et l'administration

Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;
Programme triennal d'immobilisations 2017-2019;
Prévisions budgétaires 2017 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission de la présidence du conseil

Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs et modification de la résolution CM02 0246 à cette fin (CM14 0934);
Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles (CM15 0590 et CM15 1166);
Dépôt de documents séance tenante au conseil municipal (CM15 1525);
En collaboration avec le Conseil interculturel de Montréal, comment soutenir et encourager la participation citoyenne aux différentes instances de la Ville;
Rapports annuels de l'Office de consultation publique de Montréal et de l'Ombudsman;
Conseil du 21^e siècle (modernisation des instances);

Commission sur le transport et les travaux publics

Déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domicile-travail (CM15 0334);
Politique de stationnement (CG16 0031);

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1163430005
/pl

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 23 mars 2016

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 24 mars 2016
Séance tenue le 24 mars 2016

Résolution: CG16 0204

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2016 par sa résolution CE16 0432;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2016 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

Montréal, métropole culturelle 2017-2022;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);

Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);

Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;

L'avenir du secteur manufacturier à Montréal;

La valeur ajoutée des institutions universitaires dans la grande région de Montréal;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

Politique sur le développement social;

Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

Commission sur les finances et l'administration

Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;

Programme triennal d'immobilisations 2017-2019;

Prévisions budgétaires 2017 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

Étude du bilan de l'opération de concordance des plans et règlements d'urbanisme des arrondissements et des villes liées;

Consultation publique sur un sujet à être déterminé;

Commission de la sécurité publique

Sujet(s) à déterminer

Commission sur le transport et les travaux publics

Déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domicile-travail (CM15 0334);

Politique de stationnement (CG16 0031).

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1163430006
/pl

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 29 mars 2016

ANNEXE 2 : LISTES DES PERSONNES-RESSOURCES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Responsable politique :

Mme **Monique Vallée**, membre du comité exécutif, responsable du développement social et de la diversité montréalaise

Personnes-ressources du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) :

Mme **Johanne Derome**, directrice du SDSS

M. **Patrice Allard**, chef de division de la diversité sociale, SDSS

M. **Jacques A. Savard**, chef d'équipe, division de la diversité sociale, SDSS

M. **Chantal Croze**, conseillère en développement social, division de la diversité sociale, SDSS

Personne-ressource du Service des communications :

M. **François Puchin**, chargé de communication

Personne-ressource du Service des technologies de l'information :

Mme **Myra Barnoti**, chargée de communication Web

ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS À LA CONSULTATION PUBLIQUE

Liste des intervenants à l'assemblée publique de présentation du dossier, le 15 novembre 2016

M. **Yvon Couillard**, GEIPSI

M. **Éric Michaud**, Comité logement Ville-Marie

Mme **Louise Constantin**, Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM)

Mme **Sylvie Baillargeon**, Intégration Jeunesse du Québec

M. **Claude Champagne**, Centre St-Pierre Montréal

Mme **Winnie Frohn**, citoyenne

M. **Thomas Tsukalas**, citoyen

Mme **Nahamé Obemsawin**, Montréal Autochtone

Mme **Sylvie Poirier**, Table des Carrefour jeunesse-emploi (CJE)

Mme **Perpétue Mukarugwiza**, Habitations Jeanne-Mance

Liste des personnes ayant présenté un mémoire à l'assemblée publique du 11 janvier 2017, arrondissement du Sud-Ouest

Mme **Karine Genest** et M. **Guy Biron**, Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre (RSSMO)

Mme **Lise Roy** et M. **Claude Champagne**, Centre St-Pierre Montréal

M. **Athanasios (Thomas) Tsukalas** et M. **Constantine Tsukalas**, Citoyens

M. **James McGregor** et Mme **Gabriela**, Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM)

M. **Alex Chayer** et M. **Claude Saint-Georges**, Le Mûrier

Mme **Hélène Lépine** et Mme **Isabelle Gélinas**, Y des femmes de Montréal

Mme **Louise Constantin** et M. **Marcel Pedneault**, Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM)

Mme **Marie-Élaine Normandeau**, Montréal Relève (Fonds Ville-Marie)

Mme **Andrée Mayer-Périard** et M. **Robert Gendron**, Réseau réussite Montréal

M. **Jean-François Gilker**, Bâtir son quartier

M. **Rachad Lawani**, Mobilisons Montréal

Liste des personnes ayant présenté un mémoire à l'assemblée publique du 13 janvier 2017, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Mme **Alena Ziuleva**, Table de quartier Sud de l'Ouest-de-l'île (TQSOI)

Dr **Richard Massé** et Dre **Marie-France Raynault**, Direction régionale de santé publique, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal

Mme **Tania Charron** et M. **Benoit Langevin**, Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'île (AJOI)

Mme **Ghalia Chahine**, Système alimentaire Montréalais (SAM)

M. **Vincent Magnat**, Regroupement arts et culture Rosemont - Petite-Patrie

Mme **Anne-Marie Angers-Trottier**, Concertation Ouest-de-l'île

Mme **Louise Croussett**, Mme **Cynthia Villard** et M. **Jim Orrell**, Table de concertation des aînés de Montréal-Est Pointe-aux-Trembles

M. **Tommy Bosa**, Ma communauté en santé

Liste des personnes ayant présenté un mémoire à l'assemblée publique du 18 janvier 2017, arrondissement de Montréal-Nord

M. **Yohan Perron** et M. **François Bérard**, Table de quartier de Montréal-Nord

M. **Richard D. Daneau** et Mme **Marie-Noëlle Routhier-Beaule**, Moisson Montréal

M. **Slim Hammani** et Mme **Jacqueline Meunier**, Café Jeunesse Multiculturel

Mme **Amélie Daigle**, Parole d'excluEs

M. **Ron Rayside** et Mme **Alexie Baillargeon-Fournelle**, Rayside Labossière

Mme **Nathalie Fortin**, CLIC de Bordeaux-Cartierville

M. **Pierre Reginald Azar**, Fond-Action Santé Communautaire Bénise Normil (FASCBN)

Mme **Karine Tremblay**, Table de développement social de Rivière-des-Prairies (dont le mandataire est la Corporation de développement communautaire de RDP)

M. **Stéphane Vaillancourt**, Les YMCA du Québec

Mme **Julie Grenier**, Direction du Partenariat et soutien à l'offre de service, CIUSSS Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal

Liste des personnes ayant présenté un mémoire à l'assemblée publique du 19 janvier 2017, 13 h, hôtel de ville de Montréal

M. **Yves Bellavance**, Coalition montréalaise des Tables de quartier

Mme **Marie Turcotte**, Ex aequo et Mme **Anne Pelletier**, ROPMM

Mme **Mélanie Lemièrre** et M. **Olivier Lalonde**, Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal

Mme **Dominique Daigneault**, Conseil central du Montréal métropolitain-CSN

Mme **Sylvie Poirier** et M. **Vincent Thomas-Hamelin**, Table des Carrefours jeunesse-emploi de l'île-de-Montréal

Mme **Doris Allard** et M. **François Soucisse**, Coordination territoriale de Santé publique et développement des communautés locales, CIUSSS Centre-Sud de l'île de Montréal

M. **Marc-André P. Fortin**, Table de concertation du faubourg Saint-Laurent

Mme **Marie-Josée Deit** et Mme **Marie-Josée Vaillancourt**, PIMO

Mme **Marie-Chantal Locas**, Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) et Mme **Carole Benjamin**, Table des groupes de femmes de Montréal

M. **Pierre-Louis Roisé**, Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal

Liste des personnes ayant présenté un mémoire à l'assemblée publique du 19 janvier 2017, 19 h, hôtel de ville de Montréal

M. **Éric Michaud**, Comité logement Ville-Marie
M. **Claude Lévesque** et M. **Mohsen Romdhani**, Boscoville (OBNL)
Mme **Sylvie Baillargeon**, Intégration Jeunesse du Québec
M. **Philippe Meilleur** et Mme **Nahamé Obemsawin**, Montréal Autochtone
Mme **Laura Cliche**, Forum jeunesse de l'île de Montréal
Mme **Marianne Carle-Marsan** et Mme **Mireille Paquet**, Conseil des Montréalaises
M. **Robert Beaudry**, PAS de la rue
M. **François Marquette** et Mme **Alice Miquet**, Conseil jeunesse de Montréal

Mémoires déposés sans présentation

Alternatives

Benoit Tardif, citoyen

Conseil interculturel de Montréal

Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges

Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray

Fondation Lucie et André Chagnon

Maison d'Aurore

Montréal physiquement active

Québec en forme

Regroupement des organismes mandataires de TANDEM

Solidarité Mercier-Est

Liste des intervenants à l'assemblée publique d'adoption des recommandations, le 16 mars 2017

Mme **Louise Constantin**, Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM)
M. **Pierre-Louis Roisé**, Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal
M. **François Marquette**, Conseil jeunesse de Montréal

**ANNEXE 4 : FRÉQUENTATION DE LA PLATEFORME RÉALISONS MONTRÉAL/DEVSOCIAL
(DU 1ER NOVEMBRE AU 16 DÉCEMBRE 2016)**



Visitors Summary



Highlights

TOTAL VISITS	MAX VISITORS PER DAY	
4.3 k	324	
NEW REGISTRATIONS		
39		
ENGAGED VISITORS	INFORMED VISITORS	AWARE VISITORS
1.2 k	1.8 k	3.2 k

INFORMATION WIDGET SUMMARY



DOCUMENTS	TOP 3 DOCUMENTS BASED ON DOWNLOADS
6 Documents	361 Downloads
419 Visitors	150 Downloads
837 Downloads	100 Downloads
	<p>Cahier de consultation "Vers une Politique de développement social"</p> <p>Enjeux du développement social à Montréal - évolution 1998-2014, Klein et al.</p> <p>Portrait statistique de la population montréalaise - comparaison de 4</p>
FAQS	TOP 3 FAQS BASED ON VIEWS
1 Faqs	212 Views
187 Visitors	Vers une Politique de développement social
212 Views	

TRAFFIC SOURCES OVERVIEW

REFERRER URL	COUNT
https://www.facebook.com/	818
http://m.facebook.com	362
http://m.facebook.com/	337
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,90511593&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=15925&ret=/pls/portal/url/page/d_social_fr/rep_utilitaires/rep_dossiers_heure/coll_dossiers_heure	277
https://www.google.ca/	174
http://echocite.ville.montreal.qc.ca/montreal-de-tous-les-possibles/	81
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,142372440&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=15904&ret=/pls/portal/url/page/d_social_fr/rep_utilitaires/rep_actualites/coll_actualites	50
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,85041649&_dad=portal&_schema=PORTAL	48
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,142580108&_dad=portal&_schema=PORTAL	46
http://www.newswire.ca/fr/news-releases/montreal-vers-une-politique-de-developpement-social-599507351.html	45
https://m.facebook.com/	38
https://outlook.live.com/	38
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877,142575020&_dad=portal&_schema=PORTAL	32
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877,62467635&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=15901&ret=http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/url/page/commissions_perm_v2_fr/rep_nouvelles/coll_nouvelles	27
https://t.co/rTh92Qxj7c	27

**ANNEXE 5 : RÉSULTATS DU SONDAGE EN LIGNE
(RÉALISÉ ENTRE LE 1ER NOVEMBRE ET LE 5 DÉCEMBRE 2016)**

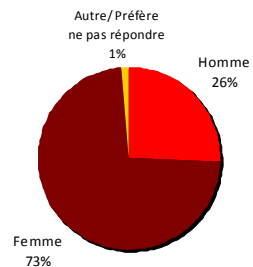


Méthodologie

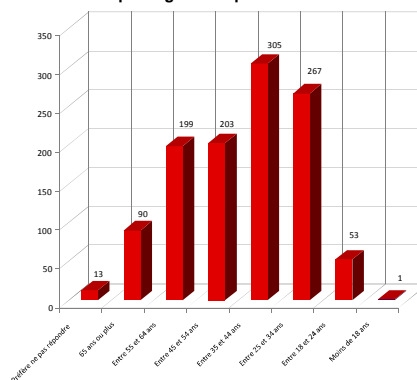
- Sondage en ligne administré entre le 1^{er} novembre 2016 et le 5 décembre 2016
- Plateforme utilisée : Engagement HQ – Réalisons Montréal
- **Contexte : Sondage d'opinion grand public sur des éléments du projet de *Politique de développement social***
- Questionnaire élaboré par la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et le Service de la diversité sociale et des sports, mis en ligne avec l'appui du Service des technologies de l'information
- 11 questions fermées et 9 questions ouvertes sur :
 - Vision proposée
 - Pistes d'interventions prioritaires
 - Opportunité de demander directement aux citoyennes et citoyens :
 - ✓ Comment augmenter la participation publique ?
 - ✓ Comment améliorer la consultation en ligne ?

3

En tout, **1132** répondants



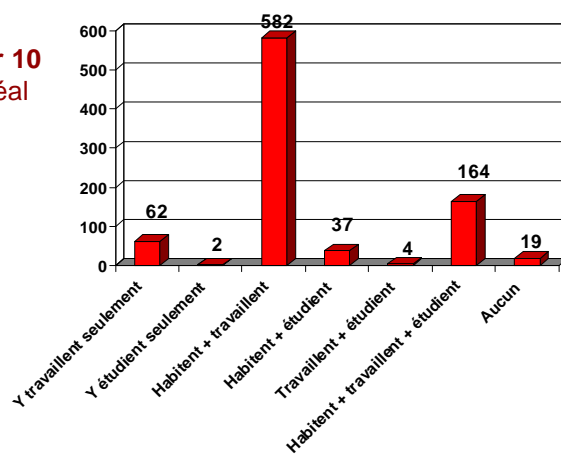
Groupe d'âge des répondants



4

Les répondants et leur rapport à Montréal

7 répondants sur 10 habitent à Montréal



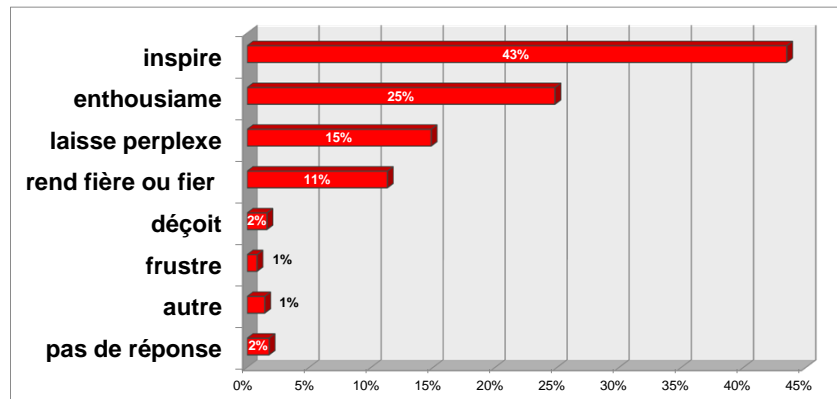
5

Lieu de résidence des répondants habitant sur l'île de Montréal

Ville / Arrondissement	Nb	Ville / Arrondissement	Nb
Ahuntsic-Cartierville	79	Montréal-Ouest	3
Anjou	16	Mont-Royal	3
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	60	Outremont	9
Lachine	17	Pierrefonds-Roxboro	11
Dollard-des-Ormeaux	1	Pointe-Claire	1
Kirkland	1	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	37
LaSalle	26	Rosemont-La PetitePatrie	184
Le Plateau Mont-Royal	98	Saint-Laurent	15
Le Sud-Ouest	71	Saint-Léonard	12
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	2	Verdun	88
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	116	Ville-Marie	62
Montréal-Est	7	Villeray-Saint-Michel-ParcExtension	104
Montréal-Nord	17	Westmount	1

6

L'énoncé de vision proposé...



...les Montréalaises et les Montréalais

7

Les interventions prioritaires, pour chaque orientation proposée

Les participants au sondage ont été invités à répondre à la question suivante, pour chacune des 4 orientations proposées :

« Identifiez les 3 pistes d'intervention que vous trouvez les plus importantes et classez-les par ordre de priorité, 1 étant la plus importante, 2 la deuxième plus importante et 3 la troisième plus importante.

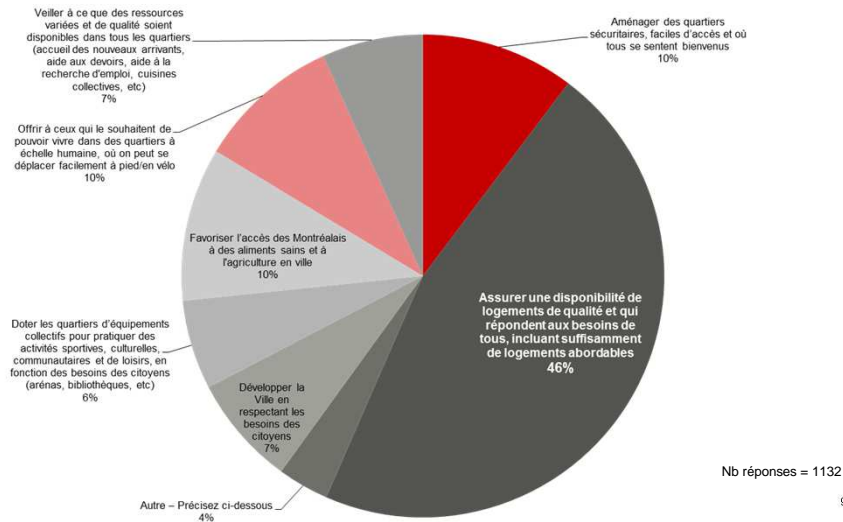
ATTENTION : Même si le questionnaire vous offre des choix de 1 jusqu'à 10, n'indiquez que les 3 pistes d'interventions les plus importantes pour vous ».

Pour chaque orientation, il y a 2 diagrammes circulaires (pointes de tarte):

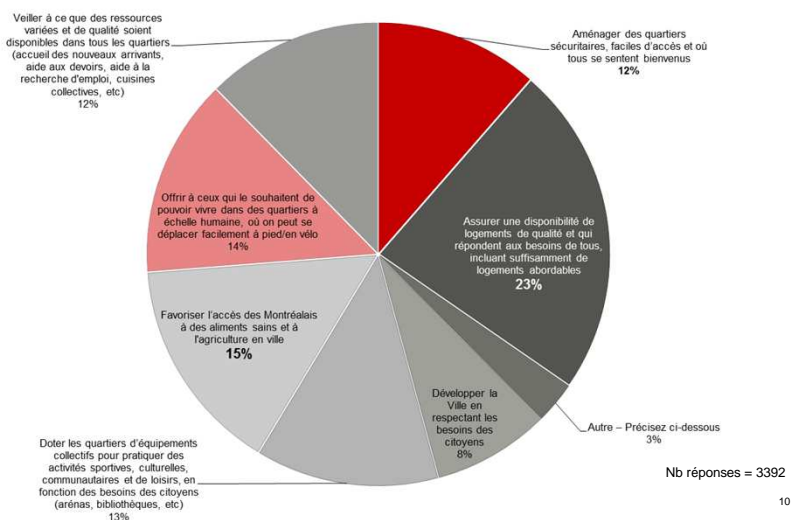
- Répartition des réponses pour LA piste d'intervention classée priorité #1 par les participants (1132 réponses)
- Répartition des réponses pour les 3 pistes d'intervention jugées les plus prioritaires, selon les participants (1132 répondants X 3 choix MAX = 3396 réponses MAX)

8

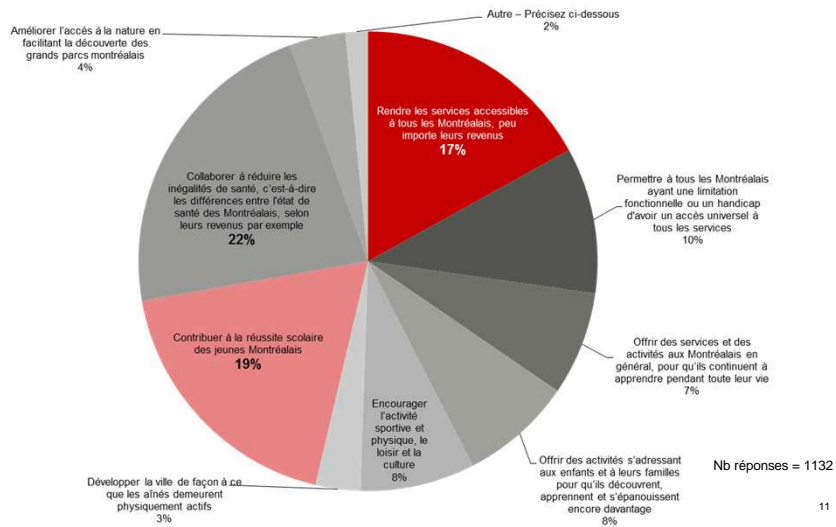
Orientation 1. Développer des quartiers montréalais pour tous : La priorité #1, selon les répondants



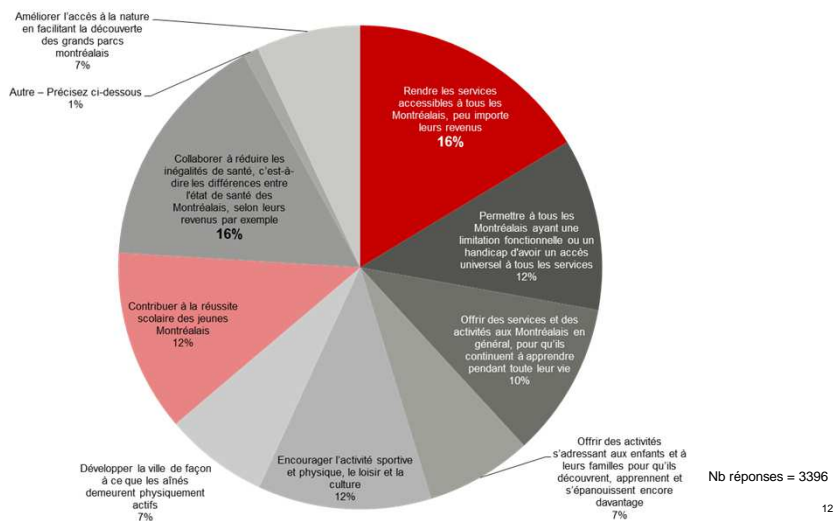
Orientation 1. Développer des quartiers montréalais pour tous : Les 3 priorités des répondants (choix multiples)



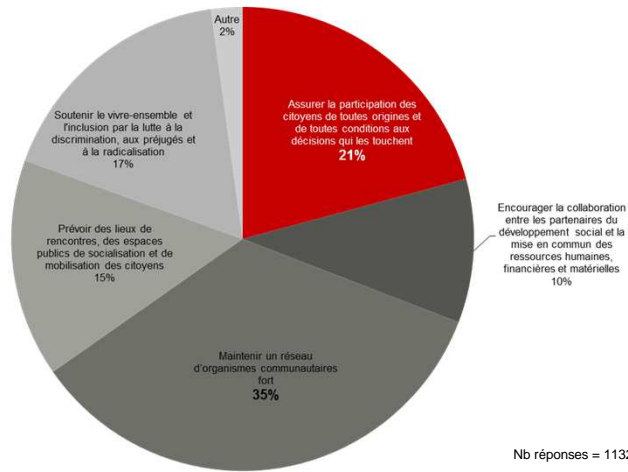
Orientation 2. Favoriser l'équité et l'accessibilité: La priorité #1, selon les répondants



Orientation 2. Favoriser l'équité et l'accessibilité : Les 3 priorités des répondants (choix multiples)

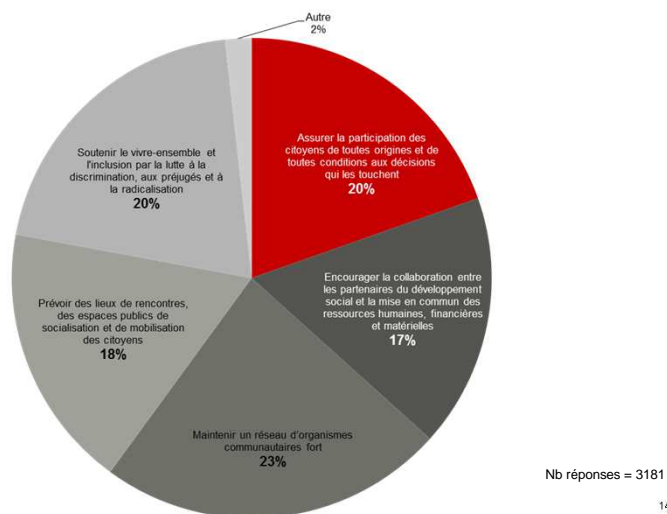


Orientation 3. Favoriser la cohésion sociale et l'exercice de la citoyenneté :
La priorité #1, selon les répondants



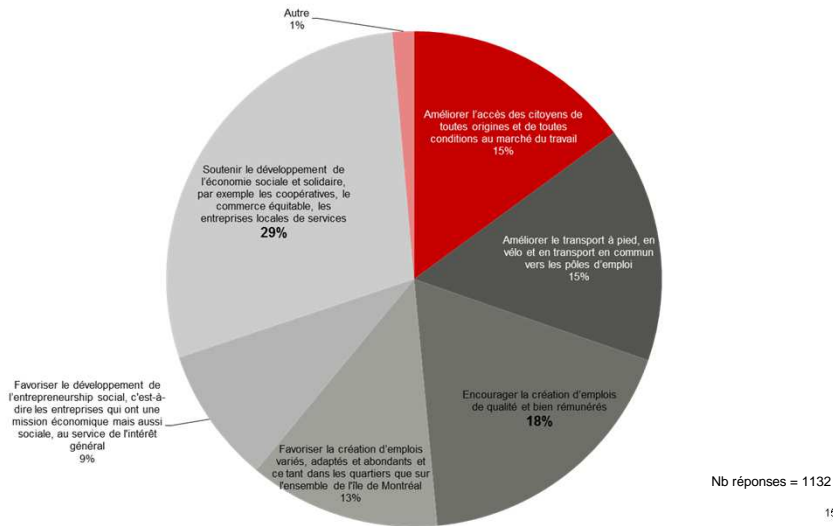
13

Orientation 3. Favoriser la cohésion sociale et l'exercice de la citoyenneté:
Les 3 priorités des répondants (choix multiples)



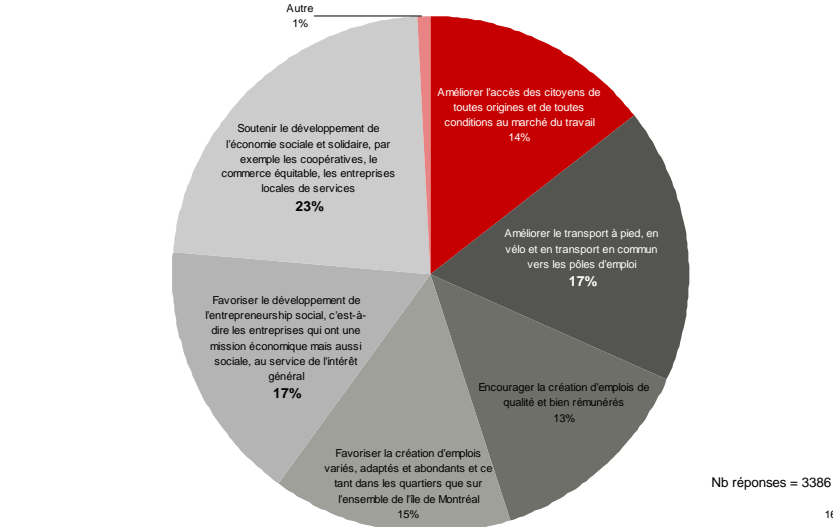
14

Orientation 4. Contribuer à la vitalité sociale et économique:
La priorité #1, selon les répondants



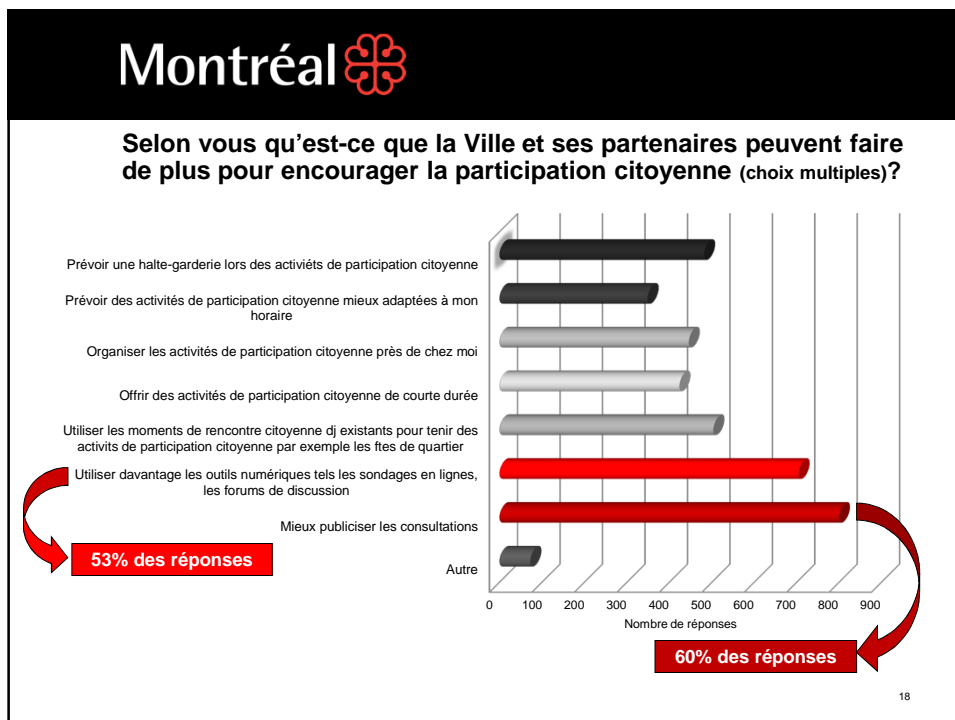
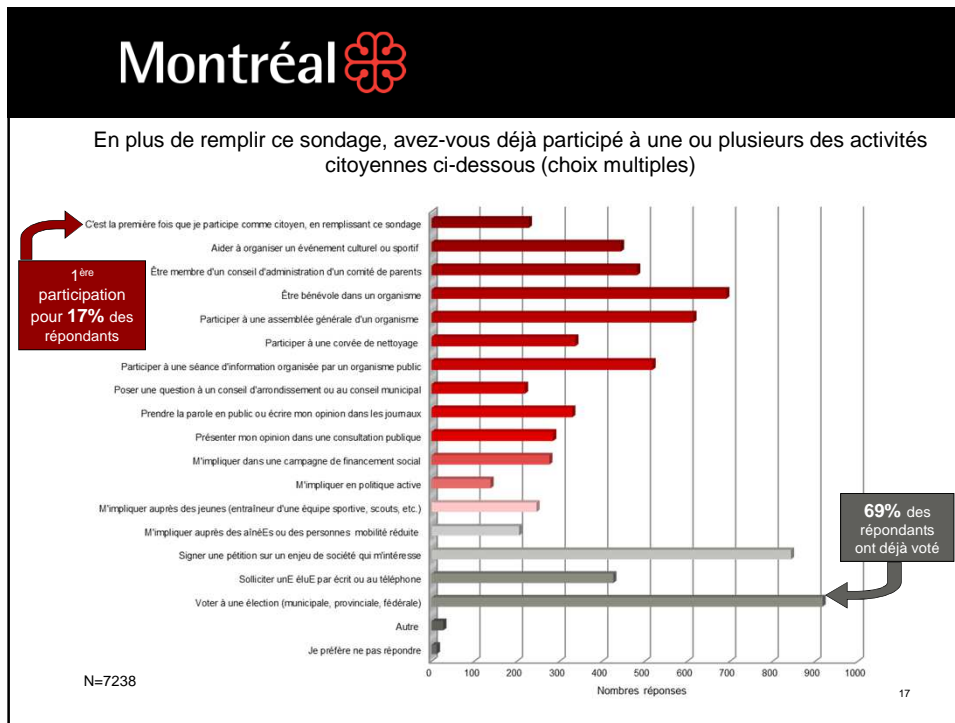
15

Orientation 4. Contribuer à la vitalité sociale et économique:
Les 3 priorités des répondants (choix multiples)



16

**ANNEXE 5 : RÉSULTATS DU SONDAGE EN LIGNE
(RÉALISÉ ENTRE LE 1ER NOVEMBRE ET LE 5 DÉCEMBRE 2016)**



Autres façons d'encourager la participation citoyenne

Créer une habitude participation chez les citoyens :

- Travailler avec les organismes et tables de quartier pour consulter plus près des gens
- Diffuser les consultations très largement, prévoir un réseau virtuel participatif ET des lieux physiques de rencontres citoyennes
- Prendre le temps d'expliquer simplement, laisser le temps de réfléchir, montrer concrètement les impacts de la participation citoyenne sur les décisions
- Donner des formations populaire sur l'exercice de la citoyenneté, l'interculturalisme
- Utiliser la fête comme outil de participation citoyenne à l'échelle de la ruelle, du quartier
- Favoriser des discussions citoyennes et avec les élus
- Adapter les consultations pour rejoindre les personnes vulnérables ou exclues, les enfants et les adolescents
- Aménager la ville de façon à développer le sentiment d'appartenance et donner le goût de s'engager dans sa communauté

Autres façons d'encourager la participation citoyenne (suite)

Améliorer les mécanismes de consultation :

- La transparence et l'ouverture dans la prise de décisions
- Des modes de scrutin et de consultation renouvelés : vote proportionnel, référendum citoyen, pouvoir partagé, co-construction, délégation de pouvoirs
- Un meilleur service à tous les Montréalais et Montréalaises, entre autres par une meilleure communications des informations utiles
- Une réelle prise en compte des besoins, préoccupations exprimés et solutions proposées par les citoyennes et citoyens